



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2014

Le vingt et un Juillet deux mille quatorze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint M. Arthur JONES, Mme Jacqueline LORET, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, Mme Jany ROUSSEAU, M. Stéphane VASLIN, Mme Stéphanie ROBERT, Monsieur Guillaume GENDRAUX, M. Patrick PETIT, Mme Peggy AUGUSTIN et Mme Périne DEVINCK

ETAIENT ABSENTS : Mme Séverine BERLAND, Mme Sylvie COUTEAU et M Jacques FLANDROIS qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Jacqueline LORET, M. Arthur JONES et Mme Périne DEVINCK

SECRETARE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée qu'il remercie pour sa ponctualité puis le Conseil Municipal délibère comme suit après avoir adopté le compte rendu de la séance du 23 Juin 2014 :

Il est précisé que les rapports ont été préalablement transmis aux élus pour leur permettre de demander si besoin des explications ou précisions.

RAPPORT D'ACTIVITES 2013 ERDF

Monsieur le Maire commente quelques points:

L'acheminement de l'électricité :

- 1364 clients (+1.0 %)
- Energie acheminée : 14 827 000 KWh (+3.6 %)

Les clients de la concession au tarif règlementé :

- 1319 clients (+0.0 %)
- Energie vendue : 13 724 000 KWh (+2.5 %)

Les producteurs de photovoltaïque : 2009 : 0, 2010 : 3, 2011 : 5, 2012 : 5 , 2013 : 11

Quelques chiffres sur le réseau :

- Longueur totale aérien BT : 19 116 m (-0.4%)
- Longueur totale souterrain HTA : 10923 m (0%)
- Nb poste HTA / BT : 34
- Taux d'enfouissement BT : 39.8% (+1.0%)
- Longueur totale souterrain BT : 12 664 m (+1.2%)
- Longueur totale aérien HTA : 17 519 m (0%)
- Taux d'enfouissement HTA : 38.4% (0%)

Ce rapport ne suscite aucune remarque particulière.

RAPPORT D'ACTIVITES 2013 VEOLIA EAU RAPPORT DU MAIRE SUR LA QUALITE ET LE PRIX DE L'EAU

Après avoir rappelé l'organisation de la gestion de l'eau à Chef- Boutonne, Monsieur le Maire rappelle quelques faits marquants de l'année 2013, que commentent les élus et notamment :

- Changement de 265 ml de canalisation dans la rue du Pont Supérieur
- Application de l'arrêté préfectoral de 2012 avec la création de 12 points d'analyse.

Quelques repères :

1435 branchements, 1410 compteurs 126 changés en 2013, 1285 abonnés
Longueur du réseau : 44km et Longueur des canalisations de distribution : 35 km.

Evolution du volume distribué :

Le rapport est bien sûr conforme à la réalité, mais elle est ici erronée du fait du dysfonctionnement du compteur d'achat d'eau au Syndicat4B. Ainsi ce volume est annoncé comme ayant baissé de 24% (150 459 m3 en 2011 et 113 686 m3 en 2013)

Le volume consommé donc facturé auprès des abonnés (112 433 m3) est lui juste en baisse de 9.8%.

Du fait de ces deux paramètres, le rendement atteint un pourcentage peu probable de 98 % contre 82.04% en 2012, ce qui était déjà très satisfaisant.

Monsieur le Maire fait un aparté sur la réunion publique du 10.07.2014, dont le thème était la gestion de l'eau. Il regrette vivement que cette réunion qui se voulait être l'occasion d'une information et d'un échange avec les intervenants (l'Agence Régionale de Santé, le Syndicat 4B et Véolia EAU) n'ait pas attiré plus de public. Le sujet est pourtant crucial pour les années à venir et la prise de conscience sur l'importance de la qualité de l'eau doit être réelle. L'ARS s'emploie à accompagner les Unités de Gestion de l'Eau dans cette démarche, en vertu d'un arrêté préfectoral de décembre 2012. Les actions menées en partenariat avec Véolia depuis le début du contrat de concession en 1991, permettent à ce jour, d'être serein quant au respect des obligations faites aux UGE. La synthèse des analyses confirme la qualité de l'eau distribuée car tous les paramètres vérifiés, microbiologiques et Physico-chimiques sont conformes à la réglementation.

Monsieur le Maire rappelle le tarif de l'eau (il est précisé que les tarifs sont toujours exprimés pour une consommation de 120 m3).

	volume	prix au m3 au 01/01/13	montant au 01/01/13	montant au 01/01/14	évolution
PART VEOLIA			170.65 €	179.65 €	5.10 %
abonnement			49.34 €	50.10 €	1.54 %
consommation	120	1.0772 €	121.31 €	129.26 €	6.55 %
PART COLLECTIVITE			101.00 €	95.00 €	- 5.94 %
abonnement			35.00 €	35.00 €	0%
consommation	120	0,55 €	66.00 €	60.00 €	- 9.09 %
prélèvement sur la ressource en eau	120	0,1291 €	15.49 €	15.49 €	0.00%
organismes publics			36.00 €	36.00 €	2.39 %
pollution de l'eau	120	0,30 €	36.00 €	36.60 €	1.67 %
TOTAL HT			323.14 €	326.45 €	1.02 %
TVA			17.77 €	17.95 €	1.01 %
TOTAL TTC			340.91 €	344.90 €	1.02 %
PRIX DU SERVICE AU M3			2.84 €	2.87 €	1.06 %

Le rapport d'activités 2013 de Véolia et le rapport du Maire sur la qualité et le prix de l'eau ne suscitent aucune remarque particulière. Le document sera consultable à l'accueil du secrétariat et sur le site de la commune www.chef-boutonne.fr.

RAPPORT D'ACTIVITES 2013 SYNDICAT 4 B

Monsieur le Maire rappelle quelques points :

- Population desservie : 31 257 hab (50 collectivités regroupant 68 communes)
- 25 ressources différentes
- Volume produit directement : 1 874 500 m3
- Volume collectivités adhérentes : 451 269 m3
- Importations : 185 888 m3
- Volume distribué : 2 512 064 m3 (-5.96%)
- Rendement de 95.5%
- 110.6 km de réseau
- Qualité : très bonne

Le rapport d'activité du Syndicat 4B ne suscite aucune remarque particulière.

REEMPLACEMENT DE CANALISATION D'EAU – AVENUE KENNEDY

Conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 23 juin 2014, une consultation a été menée pour le remplacement de la canalisation d'eau du tronçon nord-ouest de l'avenue Kennedy.

Madame Jacqueline LORET membre de la commission « Finances – Marchés Publics » présente le résultat de cette consultation après avoir rappelé les critères de sélection : Prix : 60%, Valeur technique : 20%, Délai chantier : 20%.

Parmi les entreprises consultées, une seule a présenté une offre que la commission propose de retenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de confier ces travaux à l'entreprise Véolia Eau pour un montant de 19 018.40 € HT. Ils seront réalisés en cohérence avec les travaux de la place commune afin d'occasionner par ailleurs, le minimum de désagréments aux riverains.

REEMPLACEMENT DE 5 ORDINATEURS

Tenant compte de la vétusté du parc informatique (certains ordinateurs sont encore sous XP et doivent être remplacés) le besoin (budgété dans le programme d'investissement inscrit au Budget Primitif 2014) est de 5 ordinateurs répartis sur plusieurs sites (mairie, bibliothèque château)

Madame Jany ROUSSEAU membre de la commission « Finances – Marchés Publics » présente le résultat de cette consultation réalisée en vertu d'un cahier des charges précis (puissance, mémoire, licences..).

Les offres présentées par EXPRESS PC 79 de Chef -Boutonne, RIC Collectivités de Sauzé-Vaussais et DIGILAN de Brioux sur Boutonne ont donc été étudiées par la commission qui propose de retenir la mieux-disante eu égard aux critères de sélection qui étaient le Prix : 80% et la Durée de la garantie : 20%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de la commission et retient le devis de RIC Collectivités de Sauzé-Vaussais pour un montant global de 2 559 € HT.

INTERVENTION SUR GRADINS DU CENTRE CULTUREL

Sur proposition de Monsieur le Maire qui indique que l'état des roues de l'ensemble des gradins de la grande salle du Centre Culturel, installés en 1996 et n'ayant jamais fait l'objet de réparations, ne permet plus leur déplacement dans de bonnes conditions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide leur changement et valide le devis de Master Industrie à La Verrie (85) d'un montant de 3 068 € HT.

AMENAGEMENT D'UN ARRET DE BUS ACCESSIBLE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE, PLACE CAIL

Le conseil municipal avait validé, le 18 novembre 2013, le principe de créer un arrêt de bus aux normes, après la demande du Conseil Général et son accord sur le lieu choisi côté sud de la Place Cail. Monsieur le Maire rappelle les exigences qui ont influencé cette localisation.

Ce projet a été inscrit comme prévu au programme d'investissements 2014 de la commune, avec la volonté de le concrétiser avant la fin de l'année.

Il convient de lancer la consultation correspondante, faire la demande pour un abribus et déposer les demandes d'aides possibles (Subvention spécifique aménagement arrêts bus - Amendes de police).

Conscient de la complexité de la rédaction du cahier des charges correspondant, la commission « Finances-Marchés Publics », propose de recourir à un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Monsieur le Maire regrette que cet accompagnement qui était effectué par les services de l'équipement dans le cadre de l'ATESAT, n'existe plus.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte de confier cette assistance à maîtrise d'ouvrage au Cabinet ATVRD (Assistance Technique Voirie Réseaux Divers) de Sepvret (79) pour les missions APS / APD / PRO /ACT dont le coût est de 2 160 € HT .
- définit le choix des supports (trottoirs et voie de roulement)
- valide le lancement de la consultation début septembre pour permettre le choix de l'entreprise lors de la réunion d'octobre 2014 pour la réalisation avant la fin de l'année.

INTERVENTION SUR LES INSTALLATIONS CAMPANAIRES DANS LES EGLISES NOTRE DAME ET SAINT CHARTIER

Monsieur Joël Proust informe les élus des désordres constatés lors de la dernière visite de maintenance des installations campanaires dans les Eglises Saint Chartier et Notre Dame.

Il rappelle que le Conseil Municipal en avait été informé et avait mandaté la Société Bodet pour la réalisation d'un audit dont les conclusions sont les suivantes :

Forte dégradation des bois du beffroi, absence de certaines chevilles, sections des bois relativement faibles, coffret électrique pas aux normes, moteurs très vieux, surface de la boule du battant glacée.

Le montant de ces réparations hormis le nettoyage de la chambre des cloches avant travaux et les fourniture et pose de grillages anti volatiles qu'il est décidé de réaliser en régie, a été inscrit au programme d'investissements 2014.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le lancement d'une consultation globale pour :

- Eglise Notre Dame :

- Mise aux normes électriques des cloches et remplacement du moteur de volée, des moutons métalliques et mise en place d'une échelle avec démontage du vieil escalier.
- Fourniture et pose d'un beffroi.

- Eglise Saint Chartier :

- Remplacement de l'horloge de commande des cloches.

TRAVAUX SUR TOITS DES GARAGES DE L'HOTEL DE VILLE

Monsieur Joël Proust informe les élus de la vétusté des toitures des garages qui se trouvent derrière la mairie. Elles sont globalement en mauvais état et des fuites sont régulièrement déplorées.

La Commission Patrimoine a étudié ce dossier lors de sa dernière réunion et propose le lancement d'une consultation pour la réfection de ces couvertures à l'identique, donc en ardoises d'Espagne.

Le débat s'engage quant à la différence de prix entre l'option ardoise et l'option tôle d'acier prélaqué.

Après discussion et considérant qu'il convient de garder une certaine harmonie des toitures sur l'ensemble des bâtiments existants aux abords de la mairie, par 12 voix pour (4 pour le bac acier et 3 abstentions), il est décidé de lancer la consultation avec l'option ardoises.

CLOTURE DES AIRES DE JEUX SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Pour répondre à la demande de plusieurs riverains et afin de sécuriser les aires de jeux situées sur le territoire communal (Plaine, Mairie, Château, Garenne du Bois aux Pins), la commission « Patrimoine » a étudié les diverses options de clôtures avec une protection de 1,10m (également destinée à empêcher l'accès aux chiens errants).

- ✓ Clôtures en panneaux rigides (treillis soudé) verts posés en régie : Budget de 5 500 € HT
- ✓ Clôtures en bois posés en régie : Budget de 3 500 € HT
- ✓ clôtures en panneaux rigides (treillis soudé) verts posés par entreprise : Budget de 10 500 € HT.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir l'option clôtures en bois posés en régie étant précisé que ce choix permettra de rendre ces aires de jeux plus attractives par le biais de couleurs et de formes personnalisées. Le montant de l'enveloppe affectée à la fourniture de matériaux est de 4 000 €.

POINT SUR EXPERTISE DES TRAVAUX DE L'AVENUE AVANCEMENT DES NEGOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle le contexte : Fin des travaux en mai 2011, apparition des 1ers désordres en août 2011, puis autres désordres plus importants en 2012.

Le Cabinet de maîtrise d'œuvre et l'entreprise CTPA ont engagé les expertises qui ont donné lieu à plusieurs rencontres avec la collectivité : le 2 octobre 2012, le 6 mai 2013 et le 17 février 2014.

Lors de cette dernière rencontre, les responsabilités ont été reconnues par chacune des 2 parties et le montant des réparations concernant les points suivants (dont le montant global est évalué à 130 000 €) a été discuté :

- Regard en face propriété Boivineau
- Avaloir place Emile Thomas
- Ensemble des bétons désactivés sur les voies
- Enrobés (tranchées, ou le long des voies).

Cette négociation a donné lieu à un accord sur la reprise des travaux par CTPA par versement des indemnités d'assurance à l'entreprise avec une réalisation de travaux envisagée initialement en juillet en vertu d'un protocole d'accord à signer entre les 2 parties et la collectivité. Monsieur le Maire est autorisé à signer ce protocole.

Il convient par ailleurs d'étudier les solutions pour éviter que le flux (notamment de poids lourds) se déporte sur les pavés mis en bordure de chaussée le long de la Place de L'Eglise de Javarzay car cela en a entraîné la détérioration.

Madame Périne Devinck qui l'avait annoncé en début de séance, quitte la séance à 21 heures 35.

MISE A JOUR DE LA NUMEROTATION DU COTE IMPAIR DE L'AVENUE LOUIS DOIGNON ET COMPLEMENT DE NUMEROTATION AUX VAUX

Pour répondre au besoin de numérotation complémentaire pour les locaux en cours de rénovation, il est proposé d'en profiter pour rendre la numérotation plus cohérente sur l'ensemble du côté impair de l'avenue Louis Doignon.

Par ailleurs, une numérotation complémentaire est également nécessaire aux Vaux.

Les dénominations des rues ne sont pas modifiées.

Le Conseil Municipal décide de cette nouvelle numérotation dont les riverains seront individuellement prévenus. Il est rappelé que ce changement donne lieu à la prise en charge par la collectivité en vertu de la délibération du 16 avril 2012, du coût de remplacement des plaques d'immatriculation des riverains.

DENOMINATION ET NUMEROTATION DE LA PLACE COMMUNE AUX ABORDS DE LA MAISON MEDICALE, DE LA GENDARMERIE ET DU COMPLEXE SPORTIF

Madame Sylvie Magnain indique que la commission « Communication » réunie récemment a étudié la vingtaine de propositions de dénomination de cette place formulée par des élus ou des citoyens qui sont ici publiquement remerciés pour y avoir réfléchi.

Les avis sont bien sûr partagés et une liste de 3 noms est présentée aux élus. Monsieur le Maire interroge l'assemblée sur sa volonté de décider ou de surseoir. Par 10 voix pour (7 en faveur du report de la décision) il est donc décidé de se prononcer.

Les propositions de dénomination sont expliquées préalablement au vote qui est ainsi constaté :

- « Espace Clovis » : 4 voix
- « **Espace Mérovée** » : **10 voix pour**
- « Espace de l'Europe » : 0 voix
- 3 abstentions

La place commune située aux abords de la maison médicale, de la gendarmerie et du complexe sportif portera donc le nom suivant « Espace Mérovée ». La signification en est la suivante :

"En amont de la construction de la future gendarmerie et de la maison médicale, des fouilles archéologiques ont été réalisées en 2013. Lors de ces travaux, une nécropole de 48 sépultures a été découverte, datant de l'époque mérovingienne ainsi que du mobilier métallique et plusieurs perles en verre.

Mérovée (412-457), second roi des Francs a régné de 448 à 457, il était le grand père de Clovis. Mérovée a donné son nom à la dynastie des Mérovingiens. La proposition de ce nom nous est donc apparue comme une évidence

Il a semblé important de rappeler le passé et surtout d'inscrire de manière pérenne dans l'histoire de Chef Boutonne, l'existence d'une activité humaine au début du Moyen Age."

REFLEXION SUR AFFECTATION DE LA GENDARMERIE ACTUELLE SUITE A SON TRANSFERT DANS LES NOUVEAUX LOCAUX

Après avoir évoqué les difficultés d'une utilisation publique du fait des obligations auxquelles sont soumis les Etablissements recevant du Public (ERP), le débat conduit les élus à envisager sa vente.
Monsieur le Maire est autorisé à solliciter l'avis du Service France Domaine pour son évaluation.

Les rapports des commissions transmis avec la convocation ne donnent lieu à aucune remarque particulière.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de laisser la parole aux élus qui le souhaitent avant de clore la séance à 23 heures 00 :

- Rappel est fait de l'invitation au concert organisé le 23.07.2014 à l'Eglise Notre Dame, en partenariat entre Artenetra et la commune.
- Les photos reçues dans le cadre du concours dont le thème était « Rouge » sont exposées dans le hall de la mairie où chacun est invité à venir voter. Une cérémonie sera organisée pour récompenser simultanément les lauréats de ce concours et du concours de fleurissement pour lequel un 1^{er} passage du jury a eu lieu récemment.
- Le plan de financement de l'aménagement de l'Espace Mérovée est actualisé pour tenir compte d'une aide possible du Conseil Général au titre de CAP 79 (Contrat d'Accompagnement de Proximité du Conseil Général des Deux-Sèvres). Le Maire est autorisé à présenter la demande d'aide correspondante.
- Plusieurs dates de réunions de commissions sont fixées.

Madame Peggy Augustin transmet la réclamation d'une riveraine de l'avenue Auguste Gaud qui a subi plusieurs inondations à l'occasion des fortes pluies. Monsieur le Maire indique qu'un courrier lui a été transmis pour annoncer la réalisation de travaux avant la fin juillet pour y pallier dans l'attente de la suite qui sera donnée au projet de rénovation de la rue.

Puis elle évoque les modalités de vidange à l'aire naturelle, un problème d'entretien des abords de l'entreprise UPCM, et revient sur l'encart dédié aux groupes, sur le journal municipal. En effet, elle dit qu'il est fait mention de l'adoption à l'unanimité de la plupart des décisions alors que le budget a donné lieu à 3 contre et 1 abstention de la part des membres de leur groupe.

Monsieur le Maire rappelle qu'il était fait mention des principales décisions et non pas de l'ensemble des votes. Il se réjouit par ailleurs du débat constructif mené depuis l'installation du nouveau conseil municipal dont les votes sont effectués par chacun en fonction de ses convictions personnelles et non pas sous l'autorité des groupes.

Monsieur le Maire indique que la prochaine réunion est donc programmée le 15 septembre 2014.

Ainsi délibéré en mairie de Chef Boutonne, le 21 Juillet 2014.

Le Maire, Fabrice MICHELET